

Louhans

Violences intrafamiliales : toute la Bresse se joint à la lutte

À partir du 23 août prochain, les quatre communautés de communes de la Bresse participeront toutes au financement du réseau de lutte contre les violences intrafamiliales. Jusque-là, seule Bresse louhannaise intercom assumait cette charge.

Patrick Audouard - 18 juil. 2024 à 19:00 | mis à jour le 05 août 2024 à 14:00 - Temps de lecture : 3 min



En 2023, 160 victimes de violences intrafamiliales ont été prises en charge en Bresse. Photo d'illustration David Pipponiau

Les violences intrafamiliales (VIF) sont, comme on le sait, une réalité de plus en plus préoccupante en Bresse. Rien qu'en 2023, 160 victimes (139 femmes et 21 hommes) ont été prises en charge sur le secteur. De plus, 44 enfants ont été exposés à ces violences commises au sein de leur propre famille. Face à ce constat, les élus locaux ont été sollicités depuis plusieurs années pour soutenir [le réseau VIF de la Bresse bourguignonne, créé en 2019](#). Ce dispositif vise à assurer une prise en charge rapide des victimes, en coordonnant les différents acteurs (élus, gendarmes, services sociaux, etc.) et en mettant notamment à disposition des logements d'urgence pour les mettre à l'abri.

Une intervenante sociale

Depuis 2019, seule la communauté de communes Bresse louhannaise intercom (BLI) porte juridiquement ce réseau VIF dans le cadre de son Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Elle cofinance notamment, avec l'État et le Département, le poste d'une intervenante sociale présente sur la gendarmerie de Louhans depuis 2021. Cette employée territoriale accompagne les

victimes de violences intrafamiliales, en lien avec les gendarmes. Bien que BLI soit la seule communauté de communes à financer son poste, elle intervient sur toute la Bresse bourguignonne.

Bresse Revermont 71 a davantage pris son temps

Il semblait donc logique que les trois autres communautés de communes (Terres de Bresse, Bresse Revermont 71 et Bresse Nord intercom) prennent leur part. Mais il fallait pour cela qu'elles prennent la compétence correspondante, ce qui ne s'est pas fait en un jour. On se souvient notamment que la communauté de communes Bresse Revermont 71 (secteur de Saint-Germain-du-Bois) [avait pris le temps de la réflexion](#). Certains élus, pour expliquer leurs réticences, ont pointé du doigt « le désengagement de l'État » sur cette question et sa fâcheuse tendance à refiler la patate chaude aux élus locaux.

Adoption de la compétence par les autres communautés de communes

Mais finalement, les trois communautés de communes ont bel et bien pris la compétence. Et à partir du 23 août prochain, les quatre communautés de communes participeront financièrement à hauteur de leur poids démographique. Cela se traduit par 42 % pour BLI, 33 % pour Terres de Bresse, 15 % pour Bresse Revermont 71 et 10 % pour Bresse Nord intercom. Une convention formalisant cette répartition devrait bientôt être signée entre les quatre collectivités.

À quand le poste de coordinateur ?

Ce financement doit notamment permettre la création, enfin, d'un poste de coordinateur pour le réseau VIF en Bresse. Cette mission, assumée bénévolement ces dernières années par l'association Le Pont, nécessitera désormais un coordinateur dédié. Son recrutement doit permettre d'aller plus loin dans la lutte contre les violences familiales, notamment en termes d'organisation des prises en charge des victimes, de prévention et de communication. Mais lors du dernier conseil communautaire de BLI, son président Anthony Vadot a prévenu : pour que ce recrutement, [attendu depuis longtemps sur le secteur](#), puisse se faire, il faudra que l'État participe financièrement. La sous-préfecture de Louhans examine actuellement ce dossier.

3919 : le numéro à retenir

Un numéro d'appel national, le 3919, est dédié à l'écoute et à l'orientation des femmes victimes de violences. Appel gratuit et anonyme, service accessible 24 heures/24 et 7 jours sur 7.

Faits-divers - Justice

Crime, délit et contravention



Nos dernières vidéos

Jeux paralympiques 2024 : comprendre les règles des épreuves d'esc

